

DECISION DU MAIRE N° DCS_06_05_26

Portant sollicitation de financement de l'État au titre de
La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) –
Volet « Revitalisation des villes, petites et moyennes »

Mairie d'Issou
Canton de Limay
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et suivants,
Vu la délibération D_016_04_26 portant délégations du Conseil municipal au Maire et notamment son point n°26,

Considérant le dispositif de la DETR renouvelé pour l'année 2026,
Considérant le souhait de la commune d'Issou de permettre la pratique sportive dans des équipements rénovés,
Considérant l'état du terrain d'entraînement de football qui devient difficilement praticable,
Considérant que ce terrain de football est utilisé d'une part par les élèves du collège d'Issou, d'autre part par l'Association Sportive Issou Football,
Considérant la volonté de la commune d'Issou de solliciter auprès de l'État des subventions au taux le plus élevé possible pour les projets d'investissement au titre de la DETR 2026,

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès de l'État, au taux le plus élevé possible, une subvention au titre de la DETR pour l'année 2026 dans le cadre de la rénovation du terrain d'entraînement de football, opération dont le coût prévisionnel est de 22 907€HT.

Article 2 : de souligner que le financement du projet est prévu en complément des fonds propres de la commune d'Issou par l'appel à la DETR 2026.

Article 3 : de dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2026.

Issou, le 21 mai 2026

Décision publiée le :



Le Maire,

Julien PETIT

REÇU EN PREFECTURE

le 22/05/2026

Application agréée e.legalite.com

21_DR-078-2178 03147-2026 0521-DCS_06_05_2